

COMMUNIQUÉ

UN ARCHITECTE CONSEIL POUR VOUS ACCOMPAGNER

Soucieuse de toujours améliorer le service aux bernayens mais aussi le cadre de vie, la Ville a contractualisé avec un architecte conseil qui propose une permanence gratuite par mois sur rendez-vous. L'intérêt de ces conseils et échanges avec les habitants est d'éviter que leur permis de construire soit refusé lors de son instruction. Ainsi, l'accompagnement qui sera proposé aux usagers leur permettra notamment de retravailler leur projet.

Dans le cadre de son contrat de prestation avec la Ville mais aussi en lien avec les particularités de Bernay (enjeux patrimoniaux en lien avec l'AVAP (Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) ainsi que le futur PLU (Plan Local d'Urbanisme), l'architecte aura une double mission :

> La première est d'apporter ses conseils aux particuliers. Il tient ainsi une permanence d'une journée une fois par mois, sur rendez-vous, au service urbanisme. Le service de l'urbanisme permet, grâce à la mise en place de ce conseil en architecture, l'amélioration des projets (prise en compte des enjeux environnementaux ; Amélioration de la qualité d'un logement tout en tenant compte du budget...) et d'éviter des refus durant la phase d'instruction.

> La seconde mission est d'accompagner la Ville dans les projets qu'elle porte, d'acculturer l'équipe de l'urbanisme aux nouveaux enjeux pour, aussi, proposer à terme de nouveaux outils pour les usagers (ex. : guides ou cahiers de recommandations architecturales et paysagères).

Ce service est totalement gratuit pour les usagers. Prise de rendez-vous dès à présent pour les permanences du vendredi 13 février ainsi que du vendredi 13 mars au 02 32 46 79 70 ou service.urbanisme@bernay27.fr



Manuel CHEVALLIER

Directeur Communication, chargé des relations avec la presse

Téléphone : 02 32 46 63 33 - 06 26 61 03 26

Courriel : manuel.chevallier@bernay27.fr



BERNAYLAVILLE.FR